

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du 21 juillet 2022

Remplace la 2022-090 suite erreur matérielle sur l'année de la délibération abrogée

L'an deux mille vingt-deux et le 21 juillet à 19 H 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 12 juillet 2022, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Marie-Paule ROGOU, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 13

Nombre de voix pour : 13
Nombre de voix contre :
Nombre d'abstentions :

Présents : Alain MANIVEL, Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL, Jean LAPEYRE, Jean-Marie PRAYER, Alain LAURENS, Fabien SERRES, Stéphane PATRAS, Cécile LAPEYRE, Amélie MARRIQ, Jacqueline PUGET, Jean-Louis SERRES

Absents excusés/pouvoirs :

Secrétaire de séance : Jean-Marie PRAYER

Objet : Désignation de représentants – SCOT de l'aire gapençaise

Les représentants au SCOT de l'aire Gapençaise sont désignés par la communauté de communes sur proposition de la commune. Il convient de proposer 1 titulaire et 1 suppléant.

Considérant les démissions survenues au sein du conseil municipal,

Considérant les élections complémentaires du 03 juillet 2022 au cours desquelles 9 conseillers municipaux ont été élus,

Considérant les enjeux en termes d'aménagement du territoire et d'urbanisme, et souhaitant s'investir notamment au sein du bureau du syndicat mixte, Mme la Maire (étant déjà la représentante titulaire depuis le début de sa mandature) fait part de sa volonté de conserver son siège. Alain LAURENS se propose comme suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ABROGE** la délibération n°2020-091 du 22 septembre 2020
- **DESIGNE** entant que représentants de la commune au SCOT de l'aire gapençaise Mme Marie-Paule ROGOU, Maire : titulaire et M. Alain LAURENS suppléant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

M. h. Rogou

Marie-Paule ROGOU



Transmis et reçu en Préfecture le : 29.07.2022
Publié le : 29.07.2022
Affiché le : 29.07.2022